

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Annie Arseneau	Numéro de permis 2019633	Date d'inspection Le 05 mai 2023	
Nom de l'établissement Ami Bee #2		Numéro de téléphone (506) 783-4998	
Adresse 866 chemin Robertville Dunlop NB E8K 2K5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Pendant la visite, l'établissement fournit une orientation positive aux enfants.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet.
- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- L'eau potable est servie tout au long de la journée.
- L'exploitante n'administre aucun médicament à l'enfant.
- Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur les lieux.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Observations: À mon arrivée les enfants font la sieste. En écoutant la musique, les enfants font des jeux de table. Moon dough, blocks et des dessins. L'éducatrice discute avec les enfants.
- Discussions avec l'exploitante concernant les médicaments, le terrain de jeu et les produits chimiques.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 mai 2023

Date

original signé par
Annie Arseneau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 mai 2023

Date